

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

DÉLIBÉRATION N° 2025 - 084

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO

CANTON : DOL DE BRETAGNE

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN



DÉPARTEMENT d'ILLE-ET-VILAINE - 35540

Tél : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 19

VOTANTS : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le 2 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur COMPAIN Olivier.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Marie-Christine HELGEN, Monsieur Daniel GARCON, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Gisèle THIEULANT, Monsieur Hubert GOGER, Madame Virginie BOUDAN, Monsieur Raymond MOUSSON, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Monsieur Éric MARTIN, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Anthony COS, Monsieur Florian DUBOIS, Monsieur Paul CARON, Madame Agnès TOUTANT, Madame Amandine GAUTIER, Monsieur Tanguy BRIAND, Monsieur Richard JOUQUAN, Monsieur LEBRETON Michel.

ABSENTS : Monsieur Mikaël BRIAND, Madame Aurélie CLERGUE, Madame Valérie LAVOUÉ, Madame Demba LOISEL.

ABSENTS EXCUSÉS - PROCURATIONS : Madame Nathalie BOSSÉ représentée par Madame Amandine GAUTIER, Madame Laurence HOUGRON-RIVET représentée par Madame Gisèle THIEULANT, Madame Martine PRIOUL représentée par Madame Agnès TOUTANT, Madame Sophie SOULOUMIAC représentée par Monsieur Jean-Yves BLOUIN.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Hubert GOGER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

2025 - 084 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1er septembre 2025

Rapporteur : M. Le Maire

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal du conseil du 1^{er} septembre 2025,
- Autorise Le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,
M. COMPAIN Olivier.



Le secrétaire de séance,
Monsieur Hubert GOGER.